



Mémoire concernant le :
Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à
Saguenay. Par GNL Québec Inc.

Présenté à :

La Commission d'enquête dans le cadre des consultations du Bureau
d'audience publique sur l'environnement (BAPE)

Octobre 2020

Table des matières

1. Présentation de la Firme VisionÈre	3
2. Nos intérêts et nos attentes.....	3
3. Préoccupations de la Firme envers le projet	4
4. L'influence du projet sur l'environnement et la qualité de vie.....	5
5. Un projet acceptable dans le milieu	5
6. Commentaires et suggestions pour améliorer le projet.....	6
7. Position favorable de la Firme VisionÈre envers le projet	8
8. Conclusion.....	9
9. Remerciements	9

1. Présentation de la Firme VisionÈre

Située sur la rue Racine de la ville de Saguenay, la Firme VisionÈre a été fondée par deux femmes (Nathalie Murray Ph. D., Présidente et directrice générale ainsi que Roxanne Savard, V.-p. Directrice développement des affaires) possédant 25 ans d'expérience dans leurs domaines respectifs, soit la Qualité, Santé, Sécurité et Environnement dans les chantiers de construction, les industries et le domaine minier ainsi que l'accompagnement des entreprises, la recherche et l'éducation.

Notre vision est d'offrir des services et des outils qui répondront aux enjeux actuels et futurs. Ainsi notre force se distingue par les membres de notre équipe, tous recrutés et mobilisés avec la volonté d'excellence et d'innovation dans tous nos procédés de gestion et de formations en Santé Sécurité Environnement et Qualité.

La Firme se démarque par les formations interactives en ligne et avec la réalité virtuelle en salle et la formation en brigade d'incendie en milieu industriel. En fait, nous intégrons la technologie 4.0 aux processus des organisations et la réalité virtuelle pour former et sensibiliser les travailleurs à la sécurité des machines.

La Firme possède un service de soutien stratégique pour les organisations grâce à l'expérience, l'expertise et les compétences de l'équipe. En effet, nous travaillons selon les normes ISO 9001, 14000, 14001, 45001, OHSAS 18000 et BNQ 21000. Nous accompagnons les organisations pour l'obtention de leurs certifications. Nous effectuons des exercices de conformité en santé et sécurité au travail et en environnement. Nous conseillons et formons les travailleurs et les gestionnaires en santé, sécurité, environnement et en ressources humaines.

Le développement des compétences et la qualification de la main-d'œuvre sont au cœur de nos préoccupations. La firme VisionÈre est synonyme de changement durable et innovant. Établir une complicité et développer de solides partenariats sont nécessaires pour atteindre les plus hauts standards en termes de santé, sécurité au travail et de protection de l'environnement.

Coordonnées pour nous joindre : rsavard@visionere4.com
nmurray@visionere4.com

2. Nos intérêts et nos attentes

Vous comprendrez que nous misons sur l'expertise, la technologie et l'innovation pour faire de nos projets une réussite et une fierté pour notre région. Nous en n'attendons pas moins de la part du promoteur. Nous exigeons que ce projet reflète l'excellence dans leurs façons de faire. Ce projet se doit d'être

sécuritaire autant pour la santé et sécurité des travailleurs, des communautés avoisinantes que pour la faune et la flore impactées par ce projet.

3. Préoccupations de la Firme envers le projet

Nous sommes convaincus qu'il faut introduire la capacité d'un partage d'idées et d'expertise, et ce dans un esprit non compétitif. Acceptons la notion de résultat du partage collectif d'idées et de façons de faire qui dépassent ce qu'un seul individu peut accomplir. Dans une perspective de développement durable, le dialogue encadré par des processus participatifs permet de coconstruire des valeurs et une finalité éthique pouvant participer au changement de culture organisationnelle et ainsi amener le promoteur à se dépasser et offrir un meilleur projet! Précisément, nous demandons au promoteur d'inclure, tout au long de la vie du projet, les experts régionaux (petits et grands) et ce, en respectant leurs champs d'expertise respectifs.

Nous restons persuadés que si les activités de GNL sont bien encadrées, bien administrées et surtout bien appliquées, le niveau de risque versus les bienfaits potentiels de ce projet, celui-ci s'avèrera positif. Toutefois, il est essentiel de travailler avec diverses firmes et d'élargir les visions. Il est primordial d'avoir un cadre de gestion bien établi, basé sur l'engagement, la planification des opérations et des ressources, des bilans, des objectifs de rendement, des indicateurs de performance, des évaluations ainsi qu'une réévaluation du plan. Bref, il est nécessaire de mettre en place un processus bien défini d'un système de management en développement durable.

On peut lire dans l'étude d'impact ceci :

« Le développement durable signifie pour GNLQ que l'entreprise est concentrée sur la gestion à long terme de son projet, en améliorant continuellement sa performance environnementale, sa présence sociale et son impact économique positif dans le milieu d'accueil. GNLQ a l'intention de se positionner comme étant une entreprise exemplaire grâce à son engagement à améliorer sans cesse son rendement en matière de développement durable tout au long du cycle de vie de son projet. »

À la suite de ce message public, nous croyons que pour que ce projet soit effectivement une réussite, vous devez dès maintenant détailler concrètement vos intentions et la façon dont vous allez atteindre vos objectifs. À ce moment-ci du projet, une définition du développement durable ainsi qu'un engagement à améliorer sans cesse son rendement reste malheureusement insuffisant.

En d'autres mots, il est essentiel que les principes du développement durable et de mise en place des mesures de sécurité soient travaillées dès les premières phases en équipes multidisciplinaires et gérées de manière concertée pour travailler à l'atteinte d'un objectif collectif.

4. L'influence du projet sur l'environnement et la qualité de vie

Ce projet influence l'environnement et la qualité de vie à bien des égards. Certes tout projet a des impacts! Celui-ci interfère au-delà des nuisances sonores ou visuelles. Outre les effets environnementaux, les effets cumulatifs reliés à la coactivité lors des périodes plus critiques telles que les phases de construction et de fermeture, certaines sont également importantes en termes de santé et sécurité au travail. Dans un contexte de concurrence accrue, le promoteur ne peut se décharger de ses responsabilités sociales (la protection de la santé et sécurité des travailleurs constitue l'une de ces responsabilités) si elles veulent continuer d'attirer et de conserver des travailleurs compétents et maintenir une image de marque.

En bref, nous sommes d'avis que la santé et sécurité est un élément quasi absent ou trop peu discuté dans l'étude d'impact. Nous croyons que le promoteur a tout à gagner de nommer une Firme régionale spécialisée en santé, sécurité et environnement pour encadrer, soutenir et conseiller les gestionnaires. Le promoteur doit s'assurer d'avoir des solutions novatrices utilisant les nouvelles technologies. Dans ce cas-ci la réalité virtuelle serait un outil parfaitement adéquat pour mieux planifier, intervenir et former les équipes. Les valeurs des gens d'ici se refléteront dans les décisions prises par GNL. L'objectif est de réduire les impacts et ainsi développer une expertise unique et reportable partout dans le monde.

5. Un projet acceptable dans le milieu

Ce projet est acceptable dans notre milieu si on cherche à s'outiller adéquatement. Le promoteur doit fournir une information structurée, à partir de critères standardisés reconnus en vue d'alimenter le processus de décision. Quelles sont les orientations stratégiques en termes de santé et sécurité au travail? Il est important qu'une volonté forte et durable provienne de la direction et du fait même du promoteur. Celle-ci est normalement traduite par l'engagement de moyens tels que la disponibilité des personnes, budget, programme de formation et communication soient mis en place dès les premières étapes. L'existence d'un objectif de conformité réglementaire doit être remplie au départ. Il est nécessaire qu'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail soit mis en œuvre afin de progresser dans l'action et ainsi établir des plans d'action nécessaires pour réaliser les objectifs propres à la santé et sécurité.

En considérant, la participation des parties prenantes et des experts dans le processus d'évaluation et d'amélioration des façons de faire, c'est sans aucun doute un gage de succès. L'accès au savoir et la recherche doivent être encouragés de façon à stimuler l'innovation et la participation des firmes régionales. La participation locale, le partage de l'information, le développement des partenariats, l'innovation des méthodes doivent faire partie intégrante du projet.

6. Commentaires et suggestions pour améliorer le projet

La sécurité publique et la santé et sécurité des travailleurs

Engager et favoriser des actions sur les environnements et les milieux de vie, ainsi que l'acquisition de compétences individuelles permet de prévenir l'apparition de plusieurs pathologies. Favoriser des comportements sains et sécuritaires contribuant à prévenir des problèmes de santé physique et mentale. Cela doit faire partie du plan initial. Ce concept ne doit pas être vu comme étant un projet d'amélioration des façons de faire, mais il doit faire partie intégrante du plan initial. Certains facteurs contributifs externes peuvent influencer sur la culture de prévention. Entre autres, les firmes externes peuvent inciter une organisation à hausser son niveau et ses objectifs de santé et de sécurité. Ceux-ci peuvent contribuer activement à faire face à certains standards de l'industrie, aux législations et à la réglementation susceptibles d'avoir un impact positif sur la conformité du promoteur soumis à certaines obligations. En somme, l'expertise externe est un facteur contributif, un élément clé d'une culture de prévention, de leadership et de soutien des dirigeants, de l'engagement des cadres, la participation des travailleurs et la prise en charge de la santé et sécurité au travail par l'ensemble des acteurs.

Tel que déjà mentionné plus haut, GNL doit fournir une information structurée. Quelles sont les orientations stratégiques en termes de santé et sécurité au travail? Que contiennent vos plans de mesures d'urgence? Que contient le système de gestion de la santé et sécurité au travail? Quels seront vos outils de travail, vos ressources matérielles, économiques et sociales pour atteindre un objectif de zéro incident? Nous sommes d'avis que l'annotation de principes généraux ne suffit plus. Nous désirons avoir accès à de plus amples informations et spécifications à ce sujet.

La collectivité et son implication

Promouvoir l'implication de notre collectivité et valoriser l'accomplissement professionnel de nos gens est également une valeur que nous portons. À ce sujet, la Firme VisionÈre est d'avis qu'il faut s'engager à favoriser l'embauche dans la région et de former les travailleurs directement sur place en utilisant des formations sur mesure qui répondront précisément aux besoins du promoteur et aux contextes spécifiques.

Chacun a un rôle à jouer dans la prévention des lésions professionnelles, notamment sur le plan de l'aménagement des lieux de travail et dans le développement d'une culture de sécurité. Il faut former les travailleurs selon les neuf principes généraux de prévention des risques professionnels. Les principes tels qu'éviter les risques, évaluer les risques, combattre les risques à la source, adapter le travail à l'homme, tenir en compte de l'état d'évolution de la technique, remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins, planifier la prévention, prendre des mesures de protection collective et donner les instructions

appropriées aux travailleurs. GNL est appelé à devenir des catalyseurs d'amélioration de la prévention de façon à favoriser une meilleure adaptation du travail à la personne et une manière de limiter les risques. GNL a intérêt à se situer dans une démarche de réflexion collective (incluant, technicien, ingénieurs, experts en santé et sécurité du travail et en environnement), en ce qui a trait à la conception des postes, aux choix des équipements, aux méthodes de travail et de production pour réduire les effets nuisibles du travail sur la santé humaine. Il s'agit, selon nous, de la meilleure façon d'associer les divers partenaires à la démarche de prévention.

La protection de l'environnement et la pérennité des ressources

Évidemment, nous sommes soucieux de la protection de l'environnement et dans cette perspective, la pérennité des ressources est plus que jamais, une volonté et un devoir de tous. À ce sujet, nous demandons à GNL de poursuivre son intention de développer des connaissances sur l'écosystème marin et sur les espèces qui y vivent. Préserver l'intégrité et la qualité du milieu de vie des bélugas est inévitable. En effet, un impact considérable ou non affectera la population actuelle et future par la multiplication des passages des navires. La Firme VisionÈre est d'avis qu'il faut favoriser l'acquisition de connaissances sur la dynamique du milieu, et ce non seulement en amont du projet, mais également pendant toutes les années d'opération. Il faut établir des plans de mesures de façon à assurer la proaction en termes de prévention et de précaution. En encourageant la recherche universitaire tout au long du projet permettra d'agir rapidement et ainsi favoriser la cohabitation entre les bélugas et les activités maritimes. Nous demandons à GNL de s'engager à évaluer de façon périodique l'abondance et l'état de santé du béluga, et ce par une équipe indépendante qui étudie déjà ce mammifère. Il faut planifier les activités industrielles de façon à favoriser le milieu de vie des bélugas, et ce même si les risques identifiés sont faibles ou peu probables. Nous vous demandons d'appliquer de façon active le principe de précaution pour la simple raison que les espèces à statut témoignent de la fragilité des milieux et la disparition d'une espèce est un phénomène irréversible. Cela constitue une perte d'opportunités aux générations actuelles et futures.

Une économie durable

Nous demandons au promoteur de promouvoir une industrialisation durable et de chercher à optimiser les ressources (matérielles et humaines) afin de minimiser les impacts sur l'environnement et maximiser les retombées socio-économiques. L'écoconception est un principe qui permet de réduire les impacts des produits sur les gens et sur l'environnement, et ce tout au long de leur cycle de vie. Cela débute par une réflexion technique en amont de la production et de la construction du site. Ayons comme objectif la qualité et la durabilité des biens et services plutôt qu'un bas prix ou une fabrication outremer. Mettons sur place un comité qui aurait comme mandat d'explorer des opportunités d'écologie dite « industrielle ». Mettons de l'avant les approches d'écoefficiente et de valorisation des matériaux dans toute la chaîne de construction des infrastructures.

Nous suggérons d'améliorer dès maintenant la pratique de consommation. Ceci se traduit par l'achat et l'utilisation de matériaux, de produits et de services respectueux des personnes et de l'environnement. Cherchons des alternatives à nos habitudes pour la promotion d'une consommation responsable. Votons pour une politique d'achats responsables et locaux avant tout. Cherchons l'investissement régional et le développement des expertises de chez nous!

Démarche éthique et de responsabilité

La Firme VisionÈre s'attend à ce que le promoteur ainsi que les futures gestionnaires agissent en tout temps de manière intègre et transparente, à l'égard des personnes impliquées. Ces valeurs ainsi respectées permettront le développement de relations de confiance entre les personnes. Nous encourageons les conduites exemplaires et les comportements responsables en respectant la déontologie professionnelle.

Étant donné la nature du projet, ce projet divise la population. Ce n'est pas souhaitable, mais c'est une réalité qu'il faut faire face. Dans cet ordre d'idée, il serait important d'ouvrir le maximum d'opportunités de partage et favoriser les retombées notamment sur le plan de la création de richesses régionales. En d'autres mots, assurer une juste redistribution à la région. Cette redistribution va au-delà de l'accès aux emplois et des retombées économiques.

Assurer la cohérence entre les actions et les valeurs est un élément essentiel. Les engagements formulés par le promoteur doivent non seulement être énoncés, mais également faire partie d'un plan intégré à l'intérieur même des indicateurs de suivi du promoteur. Les engagements doivent être inclus dans le plan de management. Le respect des engagements doit découler d'une évaluation systémique de la performance. L'évaluation, la vérification, la correction et la réévaluation de la situation doivent être au cœur des décisions de l'entreprise, et ce au même titre que l'état financier de celle-ci. Les engagements doivent être respectés, et ce tout au long du projet.

7. Position favorable de la Firme VisionÈre envers le projet

La Firme VisionÈre est persuadée que ce projet peut s'avérer un gain régional. Toutefois, quelques conditions s'imposent. Premièrement, les ressources humaines et matérielles de la région doivent faire partie du plan initial. Les firmes spécialisées doivent participer au processus du début jusqu'à la fin du projet. Les façons de procéder doivent être innovantes et en respect avec les valeurs de notre région. Deuxièmement, ce projet doit faire preuve d'initiative et de proaction en termes de précautions et de prévention.

8. Conclusion

Pour conclure, nous croyons que le succès passe nécessairement par une saine gestion, de prévention des risques, de précaution et de la participation du plus grand nombre de personnes. Il est maintenant essentiel de mettre en place des stratégies d'amélioration continue permettant un changement de culture organisationnelle vers le développement durable. Ceci est possible si nous adoptons des processus et des systèmes solides. Favoriser le partenariat tout au long de la réalisation du projet est un gage de succès et d'acceptabilité sociale. La reconnaissance des compétences et des forces permettra des partenariats durables et équitables. Il faut reconnaître le potentiel d'innovation comme étant un facteur déterminant dans le changement des technologies et favoriser une meilleure démarche. Finalement, il faut explorer de nouvelles options, favoriser les idées et les projets novateurs.

9. Remerciements

Merci aux commissaires de nous entendre, de nous écouter et de nous lire. Merci également au promoteur de préserver le dialogue et la participation des gens d'ici, et ce, au cœur de vos valeurs. Merci également à tous ceux et celles qui participent, discutent et partagent leurs préoccupations et leur volonté de faire de ce projet une réussite régionale. Partageons le savoir de tous et chacun. Ensemble, il sera possible de coconstruire un projet non seulement rentable, mais également durable sur tous les points de vue.